



DEPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BETHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE du 19 Février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le huit février deux mille vingt-quatre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Délibération
N°2024CM04**

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Betty BEN, Isabelle CAZIN, Johnny GLAVIEUX, Delphine MICELLI, Rodrigue DESULTERRE.

Étaient excusés : Mmes Mrs Roland JOLY, Didier FATOU, Dorothée HAUER, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rosanna GILLET, Alain DIENI.

Était absent : Mr Frédéric DREZE

Pouvoirs :

Mme Caroline DERAEDT à Mr Rodrigue DESULTERRE.

Monsieur Bernard PRUVOST est élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire, pour cette année scolaire 2023/2024, le séjour en classe de mer pour les élèves du CM2 à Plounéour-Trez en Bretagne.

Le séjour aura lieu du samedi 6 avril 2024 au vendredi 12 avril 2024 (durée de 7 jours et 6 nuits).

Le Coût total du séjour pour 37 élèves et 6 accompagnateurs, s'élève à 24 355.34 € TTC pour les prestations suivantes :

- Le transport au lieu du séjour (aller/retour)
- L'hébergement en pension complète
- Les transferts en car durant le séjour pour Roscoff/batz et Brest
- 5 séances d'activités nautiques (char à voile et Kayak)
- 3 animations nature
- 1 journée à Océanopolis
- 1 journée à Roscoff/Batz

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de reconduire le séjour en classe de mer pour les élèves du CM2.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de réservation de Rêve de Mer, ci-joint annexé

Classe de découverte pour
les CM2

Séjour en classe de Mer

Convention Rêve de Mer

Convocation du
8 février 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 15

- FIXE le montant de la participation des familles à 165 € (cent soixante-cinq euros) qui pourra être réglé en 3 mensualités.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.



Hébergements - Accueils de groupes

Séjours à thèmes - Sports de glisse

MAIRIE DE LABOURSE
M. le Maire

RUE ACHILLE LARUE
62113 LABOURSE
France

PLOUNEOUR TREZ, le 31 janvier 2024

CONTRAT DE RESERVATION DE SEJOUR Référence R47640-C6178

MAIRIE DE LABOURSE

Séjour Classe de mer

Du samedi 06 avril au vendredi 12 avril 2024

* * * * *

Document à nous retourner signé avant le 15/02/2024

toutes pages paraphées, accompagnés du premier acompte

à Rêves de Mer - 3 Place de la Mairie - 29890 Plouneour Trez

Un exemplaire signé de notre main vous sera adressé par mail en retour.

Reçu dans nos services le :

Accompagné de :

Maison de la baie 3, rue Saint Pierre - 29890 PLOUNEOUR TREZ

Tél : 02 98 83 40 98 E-Mail : maisondelabaie@revesdemer.com

N° siret : 533 641 262 00076 Code APE : 5520Z N° TVA intracommunautaire : FR05533641262

Siège administratif R.E.V.E.S.de Mer - 3 Place de la Mairie - 29890 PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES

Siret : 533 641 262 00019 Brest - SAS au capital de 553 220€ courriel du Siège : revesdemer@revesdemer.com - www.revesdemer.com

Entre d'une part,

Rêves de Mer, 3 Place de la Mairie 29890 Plounéour Trez, gestionnaire,
représentée par Pascal GOULAQUIC au titre de Président

et, M ALANORE Hervé, Le Directeur du centre,

Et d'autre part,

MAIRIE DE LABOURSE, RUE ACHILLE LARUE BP 4 62113 LABOURSE Tél :

Représenté par :

Au titre de :

Courriel de facturation:

Partie désignée ci-après le preneur

**En complément des conditions générales et des conditions particulières de ventes,
il est convenu de ce qui suit.**

1- OBJET

Maison de la baie accueille le preneur en séjour.

Séjour Classe de mer

2- OCCUPATION ET UTILISATION

Le preneur occupera et habitera les lieux avec un groupe total constitué de 37 jeunes et 6 adultes.

Type de groupe : **CM2**

3 - DUREE

Le présent contrat est établi pour la durée suivante :

Du samedi 06 avril 2024 à 08:00

Au vendredi 12 avril 2024 à 21:00

La personne responsable sur site sera Mr ou Mme : _____

Prière de préciser la fonction: _____ Téléphone portable : _____

L'assurance annulation a été présentée au client, elle est détaillée dans le tableau ci dessous si le client y souscrit.

4 - COUT DU SEJOUR

La Maison de la Baie est située dans le village de Plounéour Trez à 700 m de la mer. C'est un excellent point de départ pour découvrir la Côte des Légendes.

Description et visite virtuelle sur la page : <http://www.revesdemer.com/maison-de-la-baie.htm>

Prestations	Nombre	Nuits	Quantité	Prix unitaire	Montant TTC
Votre séjour en classe de découvertes : Hébergement et Animations.	6	37		464,62	17 190,78
Votre séjour pour les adultes :	6	6		328,28	1 969,68
les transferts en car durant le séjour pour roscoff/batz et Brest Oceanopolis					730,00
Remise (Gratuité pour 4 adultes)			1	-1 313,12	-1 313,12

Ce prix comprend :

- L'hébergement en pension complète (dîner, nuit, petit déjeuner, déjeuner, goûter) en chambres collectives du 06/04 (petit-déjeuner) au 12/04/24 (déjeuner sur place).
- 5 séances d'activités nautiques (char et kayak), 3 animations nature, 1 journée à Océanopolis et 1 journée à Roscoff/Batz.
- La gratuité pour 4 adultes

Paraphes : HA

- Les transferts sur place pour Océanopolis et Roscoff/Ile de Batz.
- Un goûter et panier repas pour le trajet du retour

Ce prix ne comprend pas :

- Le transport au départ de votre ville,

Taux TVA	10,00	Base HT	11 671,30	T.V.A.	1 167,14	T.T.C.	12 838,44
Taux TVA	20,00	Base HT	4 782,43	T.V.A.	956,47	T.T.C.	5 738,90
Total			16 453,73		2 123,61		18 577,34

Modalités du règlement

A payer avant le 15 févr 2024	5 475,00
A payer avant le 15 mars 2024	5 475,00
A payer avant le 12 avr 2024	7 627,34

Les règlements par virement sont possibles sur le compte IBAN de Rêves de Mer:

Crédit Mutuel	Code Banque	Code Guichet	Code Compte	Clé RIB
	15589	29374	00821529740	03
BIC : CMBRFR2BARK	IBAN : FR76 1558 9293 7400 8215 2974 003			

5 - CONDITIONS D'USAGE

Le preneur prendra les locaux dans leur état lors de l'entrée en jouissance, consignée dans un état des lieux où il sera présumé les prendre en parfait état.

Il devra en jouir en bon père de famille et les rendre en bon état d'entretien et de propreté. Il veillera à son utilisation journalière et informera immédiatement le Centre de Rêves de Mer de tout sinistre, incident, bris ou fonctionnement anormal s'étant produit sur les lieux, quand bien même il n'en résulterait aucun dégât apparent. Il en va de même pour le matériel mis à disposition par le centre.

La personne responsable du groupe devra prendre connaissance des consignes de sécurité (incendie et évacuation) dès son arrivée, elle émargera sur le registre de sécurité la confirmation de prise en compte de ses responsabilités.

Il ne fera usage d'aucun appareil et matériel divers ne figurant pas à l'inventaire sans autorisation préalable, et sera responsable des dégâts que pourraient causer ces matériels.

Le matériel du centre ne doit en aucun cas sortir des locaux ou être prêté à des gens étrangers au groupe du preneur.

Un responsable du Centre de Rêves de Mer aura en tout temps un droit de visite des locaux en compagnie du preneur, pour vérifier la conformité du contrat. On pourra le joindre quotidiennement pour tout renseignement utile au bon déroulement du séjour. Le preneur s'engage avant son départ à une visite des lieux avec le responsable du Centre de Rêves de Mer. Le dit équipement doit être laissé à l'expiration de la présente convention, dans un état convenable et identique à celui dans lequel il se trouvait le premier jour de jouissance. A défaut, les heures de ménage seront facturées sur le montant de la location à raison de 50€ par heure effectuée.

6 - CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTES

En signant le présent contrat, j'atteste avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de vente de Rêves de Mer sur www.revesdemer.com/conditions-generales-de-vente.

En cas de difficultés climatiques, des activités de remplacement sont mises en oeuvre, elles sont facturées au tarif de l'activité prévue initialement. Aucune modification d'effectif ne sera possible après réception du contrat dûment signé. Exception pour notre clientèle scolaire, une modification d'effectif sera accordée 6 mois avant le début du séjour.

Fait à PLOUENOUR TREZ

Fait à LABOURSE

Le 30/01/2024

Le

Par délégation le responsable du centre
ALANORE Hervé

Le Preneur, signature et cachet


Paraphes :**Page 3/4**

Maison de la baie 3, rue Saint Pierre - 29890 PLOUNEOUR TREZ

Tél : 02 98 83 40 98 E-Mail : maisondelabaie@revesdemer.com

N° siret : 533 641 262 00076 Code APE : 5520Z N° TVA intracommunautaire : FR05533641262

Siège administratif R.E.V.E.S.de Mer - 3 Place de la Mairie - 29890 PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES

Siret : 533 641 262 00019 Brest - SAS au capital de 553 220€ courriel du Siège : revesdemer@revesdemer.com - www.revesdemer.com

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 01/03/2024

ID : 062-216204800-20240219-2024CM04-DE

